

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p> <p>Mesures pour un marché ferroviaire durable dans la perspective de la pandémie de COVID-19</p> <p>Modification 2021/0437(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises 3.20.10 Entreprises et personnel de transport 3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport 3.70.20 Développement durable</p> <p>Priorités législatives</p> <p>La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19</p>	<p>Procédure terminée</p>

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>TRAN Transports et tourisme</p>		
<p>Conseil de l'Union européenne Comité économique et social européen Comité européen des régions</p>			